

A&K
SAS au capital de 500 euros

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DES ASSOCIÉES

Les associées de la société A&K se sont réunies afin de statuer sur le transfert du siège social.

Après délibération, les associées décident à l'unanimité :

1. De transférer le siège social de :

2 rue d'Amont
70150 Chenevrey-et-Morogne

à :

173 Rue de Courcelles
75017 Paris

à compter du 30 avril 2026.

2. De modifier en conséquence l'article 4 des statuts relatif au siège social.
3. De donner tous pouvoirs à la Présidente pour accomplir les formalités nécessaires.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait en deux exemplaires.

Le 30 avril 2026

Signature de Juliette Eugénie Amabile DEMOLOMBE



Signature de Kelly Odette GAGO

